Formation et Tests CACES® engins de chantier

Présentiel - Synchrone

Public Visé

Utilisateurs d'engins de chantier. Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques
Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (services de prévention et de santé au travail).

Pré Requis

Savoir communiquer en français.

Objectifs professionnels

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.482A, la détention d'un CACES® R.482A atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie des engins de chantier concernée.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. Respecter la législation en cours
2. Assurer la maintenance de 1er niveau
3. Appliquer les règles générales de sécurité
4. Maitriser les savoir-faire pratiques
5. Appliquer les règles de sécurité propres et particulieres a l'utilisation des engins des catégories concernées

Contenu de formation

CONNAISSANCES GENERALES
Conditions à remplir pour exercer la profession de conducteur d'engin
La réglementation en vigueur : conducteur, constructeur, employeur
Le rôle et la responsabilité du chef de manoeuvre, du signaleur et de l'homme-trafic
Prévention des risques professionnels : les acteurs internes et externes à l'entreprise
Point particulier sur le dispositif CACES® et la R.482A de la CNAM.

TECHNOLOGIE DES ENGINS DE CHANTIER
Les différents types d'engins – Catégories et spécificités
Identification, rôle et principes de fonctionnement des composants et mécanismes, des dispositifs de sécurité
Les interdictions et en particulier risques liés à la neutralisation des dispositifs de sécurité
Les accessoires interchangeables
Les issues de secours sur les engins

LES REGLES DE CIRCULATION APPLICABLES AUX ENGINS DE CHANTIER
Les panneaux et marquages horizontaux
Les consignes et règles de circulation sur chantier et sur la voie publique

EXPLOITATION DES ENGINS DE CHANTIER
La prise de poste, les vérifications et la mise en service
Les principaux risques liés au fonctionnement de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés
Les principaux risques liés à la conduite de l'engin - Origine(s) et moyens de prévention associés
Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue
Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège : poids du conducteur, profondeur, inclinaison…
Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées,
Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie…)
Utilisation des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser
Les pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin
Les gestes et signaux de commandement conventionnels pour le guidage des engins de chantier (voir annexe 10),
La conduite des engins de chantier - Les manœuvres
Les opérations de bases suivant la catégorie
Les manutentions des différentes charges
La conduite au moyen d'une télécommande (optionnel)
Le chargement et déchargement sur porte-engins (optionnel pour certaines catégories)
Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments)

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® engins de chantier

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique…)

FIN DE POSTE – OPERATIONS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN - MAINTENANCE
Le stationnement de l'engin et le positionnement des équipements en sécurité - Les différents types de contrôle à effectuer par le conducteur
La gestion des anomalies et dysfonctionnements – Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

TESTS pour obtention du caces®
Selon unités de temps définies dans la R.482A :
• Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum
•
• Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain - 7UT maximum par candidat et par jour conformément à l'annexe 3 A3/3 de la R.482A
•
UT variables selon les catégories - 1 UT = 1 heure +/- 10 minutes

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® en vigueur.

Méthodes et outils pédagogiques

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.
- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Exercices pratiques en situation de travail : de 0 à 2 jours. La durée de la formation pratique se justifie par le niveau d'expérience du participant pour chaque catégorie de CACES® à présenter ; ce niveau d'expérience ayant été analysé lors du diagnostic préalable (échanges entre le demandeur et l'ASFO Adour)
- Matériel pédagogique : Les engins et terrain d'exercices conformes à la R.482A
- Document remis aux stagiaires : Livret Conduite en sécurité des engins de chantier - R.482A Editeur : Ediser

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives. La validation des acquis est faite par le formateur en cours de formation. La validation formelle des acquis se fait via l'examen CACES® en fin de parcours.
- Formation certifiante :
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.

Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.482A

Sanction formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R.482A.

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® engins de chantier

En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

- Attestation de formation

- Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®.

- Information importante :

CACES® et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.
L'option IPR dans la R.482A - Dispositions de la recommandation
Le CACES®R.482A peut être complété par une évaluation optionnelle relative aux interventions à proximité des réseaux ; l'obtention de cette option nécessite la réussite au QCM-IPR du MTES niveau « opérateur ». Dans ce cas, le certificat comportera la mention : Réussite au QCM IPR « opérateur » le : Jour / Mois / Année.
En l'absence d'évaluation ou en cas d'échec au QCM-IPR, la mention suivante sera portée sur le certificat : Ce CACES® ne permet pas la délivrance d'une AIPR.
La formation et le QCM-IPR proposé par l'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), en option au CACES® (Voir devis joint) correspond au profil ≪ opérateur ≫.
Si vous souhaitez une évaluation selon un autre profil, l'ASFO Adour traitera votre demande de façon indépendante au CACES®.

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2025 :
29 septembre au 2 octobre / 1 au 4 décembre

Mont de Marsan en 2026 :
2 au 5 février / 30 mars au 2 avril / 8 au 11 juin / 27 au 30 juillet / 21 au 24 septembre / 5 au 8 octobre / 30 novembre au 3 décembre

Saint Paul les Dax en 2025 :
8 au 11 septembre / 13 au 16 octobre / 24 au 27 novembre / 15 au 18 décembre

Saint Paul lès Dax en 2026 :
26 au 29 janvier / 23 au 26 février / 23 au 26 mars / 27 au 30 avril / 18 au 21 mai / 2 au 4 juin / 22 au 25 juin / 20 au 23 juillet / 14 au 17 septembre / 12 au 15 octobre / 16 au 19 novembre / 14 au 17 décembre

Durée		Effectif		Tarifs	
28.00	Heures	4	Jours	De 1 à 12 Personnes	**Inter (Par personne) :** 990.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage…).
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -

Formation et Tests CACES® engins de chantier

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant :https://www.asfo-adour.org/nos-documents

Informations complementaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction¡¡sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification
Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation
Règlement intérieur téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.
Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Contactez-nous !

Christine DESBIEYS
Conseiller en Formation
Tél. : 0558911900
Mail : christine.desbieys@asfo-adour.org

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INRS Date de décision : 31/01/2025 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31/01/2030 - Formation éligible au CPF N° de fiches pour le CPF : RS5081 pour la catégorie A, RS5087 pour la catégorie B1, RS5123 pour la catégorie C1, RS5097 pour la catégorie D, RS5101 pour la catégorie F, RS5103 pour la catégorie G.

ASFO ADOUR - Agence Mont de Marsan - 1052, rue de la ferme Carboué - Espace Entreprise - 40000 MONT DE MARSAN
Tél. : 05 58 75 72 80 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.mdm@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500020 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A
- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOPI N° 2401_CN_04160 – V.1 -